COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 JUIN 2016, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 27 Mai, s'est réuni le Vendredi 3 Juin 2016, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présents	Pouvoir à	Absent			Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	X				Aude Merle Clément	X		
Patrice Bonnin	X				Martine Meunier	X		
Robert Vittaut	X				Aline Orlandella	X		
Bruno Clémence	X				Bernard Quenot	X		
Stéphanie Le Garrec	X				Angélique Tesson	X		

Nombre de Présents début de séance : 10 Absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Aline Orlandella

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 1er Avril 2016 ;
2) Salle communale : location – tarif location – réglementation ;
3) Projet voirie 2017 : demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du programme de soutien d'aide à la voirie et autres demandes d'aide ;
4) Demande par un particulier d'une autorisation de travaux et participation financière d'un dispositif d'évacuation d'eaux pluviales ;
5) Travaux d'équipements électriques communaux ;
6) Réhabilitation du bâtiment communal : fin des travaux ;
7) Informations et questions diverses.

Madame le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour suite, à un courrier du SICECO :

❶ Approbation de la modification du périmètre du SICECO ;
❷ Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s).

- VOTANTS : 10 - POUR : 10

Ces points seront traités à la fin de l'ordre du jour.

---

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 1er Avril 2016

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil. Sans remarque apportée, il est adopté à l'unanimité :

VOTANTS : 10 - POUR : 10

2) Salle communale : location – tarif location – réglementation

Mme le Maire propose une nouvelle réglementation pour l'utilisation de la salle communale qui a retrouvé son espace, avec ajout d'une cuisinette, suite à la réhabilitation du bâtiment communal. Une discussion s'engage autour de la proposition de location, ainsi que la tarification. Elle soumet au vote plusieurs propositions :

- Location de la salle, à des fins familiales, uniquement aux administrés de la commune :

VOTANTS : 10 - POUR : 9 – CONTRE : 1

Le nombre de locations de la salle sera limité (12 dans l'année), en raison de l'occupation du logement communal. Le nombre de personnes est limité à 60.

- Tarifs proposés :
  - Week end : 100 € l'été – 120 € l'hiver (charges chauffage) ;
  - Occasionnels sur demi-journée : apéritif, anniversaire... : 50 € ;
  - Gratuité pour les associations et autres réunions locales ;
  - Une caution de 300€ sera réclamée à l'utilisateur (non encaissée et restituée après l'utilisation de la salle.

VOTANTS : 10 - POUR : 9 – CONTRE : 1

La nouvelle réglementation de la salle, accompagnée d'une convention d'utilisation seront donc mises à jour.

3) Projet voirie 2017 : demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du programme de soutien à la voirie et autres demandes d'aides

La rue de l'Issue est en très mauvais état. Un premier tronçon de réfection avait déjà été réalisé il y a un certain nombre d'années, notamment avec la mise en place de l'évacuation des eaux pluviales. La continuité d'un assainissement pluvial serait nécessaire, ainsi qu'une réfection de la chaussée en enduit bi-couche.
Le Conseil Départemental dans le cadre d'un dispositif du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT) propose un programme de soutien à la voirie communale. Pour 2017, les projets doivent être déposés avant le 30 septembre 2016 ;
Mme le Maire demande aux conseillers :

- l'autorisation de lancer une étude auprès des entreprises, afin de connaître le montant des travaux ;
- de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du programme de soutien à la voirie ;
- éventuellement de solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement ;
- de solliciter des Parlementaires dans le cadre de leur réserve parlementaire.

Ces travaux, envisagés pour 2017, voire 2018, se réaliseraient, sous réserve d'obtention de ces aides (80%), sans compromettre l'équilibre budgétaire communal.

VOTANTS : 10 - POUR : 10

4) Demande d'un particulier pour une autorisation et participation financière d'un dispositif d'évacuation d'eaux pluviales appartenant à la commune

Mme Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Manzoni, propriétaire de la maison dite des Pâtis, à proximité de la mare. Dans cette propriété, qui lui a été vendue par la commune en 1999, existe un fossé, propriété de la commune, nécessaire au déversement des eaux pluviales dans la mare. L'entretien de ce fossé (63m) est à la charge de la commune (2 fois/an). C'est une contrainte récurrente d'entretien pour la commune qui doit s'adapter à la présence du propriétaire. C'est une situation incommode pour le propriétaire de constater que ce fossé n'est pas forcément entretenu de façon régulière du fait de sa présence irrégulière dans sa résidence secondaire. Ayant déjà obtenu l'autorisation par la municipalité de l'époque, de buser, à sa charge, une partie de ce fossé (environ 16m), dans ce présent courrier, l'intéressé, propose de réaliser la continuité du busage mais demande à la commune de prendre en charge la moitié des frais de fournitures des matériaux, soit 660€ (devis à l'appui).
Après discussion, les conseillers autorisent le busage de ce fossé, mais estiment que les frais n'ont pas à être supportés par la commune.

VOTANTS : 10 - POUR : 1 - CONTRE : 5 - ABSTENTIONS : 4

5) Travaux d'équipements électriques communaux

Un lancement d'une étude de réalisation de travaux est proposé aux communes pour l'implantation de prises à usages temporaires pour d'éventuelles illuminations temporaires et festives, radars pédagogiques, forains…
Un maximum de 6 prises annuelles serait subventionné par le SICECO. L'achat d'illumination, radars, etc… seraient à la charge de la commune.
Mme le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'adhérer à ce dispositif, pour cette étude de réalisation, proposée par le SICECO, qui n'engage en rien la commune.

VOTANTS : 10 - POUR : 10

6) Réhabilitation du bâtiment communal : fin des travaux

Les travaux sont achevés. La date de réception officielle a été faite le 22 Avril, en tenant compte des droits de réserve. Ces travaux se sont achevés dans les délais impartis (8mois), conformément au cahier des charges. Le coût des travaux initial a été respecté (plus-values et moins-values confondues), soit 307 895,74 € (HT). Les démarches sont en cours pour obtenir le versement des subventions : DETR 2015 - Conseil Départemental – Conseil Régional.
L'inauguration du bâtiment aura lieu SAMEDI 2 JUILLET, à 10h 30, au bâtiment communal, en présence d'élus et de Parlementaires. Toute la population est cordialement invitée. (Information par voie d'affichage).

AJOUT à L'ORDRE DU JOUR :

❶ Approbation de la modification du périmètre du SICECO

Mme le Maire demande aux conseillers d'approuver l'extension du périmètre du SICECO, à savoir : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du syndicat pour

être gérées par la commune urbaine. Les 24 communes du SIERT de Plombières les Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO.

VOTANTS : 10 - POUR : 10

❷ Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

A la demande du SICECO, Mme le Maire propose aux conseillers l'autorisation d'instaurer une redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages et distribution d'électricité.

VOTANTS : 10 - POUR : 10

7) Informations et questions diverses

- Indemnités de fonction du maire : En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015, à compter du 1er Janvier 2016, les indemnités de fonction du maire sont fixées automatiquement au taux plafond. Mme le Maire, à compter du 1er Avril 2016 (et non au 1er janvier) perçoit donc l'indemnité de fonction, comme prévu par les textes, soit 17% de l'indice brut 1015, soit 576,97€ nets (au lieu de 536,24€ nets précédemment) ;
- Espace aquatique : la Communauté de Communes Rives de Saône propose des tickets individuels d'entrée à l'espace aquatique de Seurre à un tarif préférentiel de 1,90 € pour les enfants de 6 à 15 ans. Les conseillers sont unanimes pour remettre 1 ticket d'entrée aux 41 enfants concernés de la commune. Ils chargent le Maire de passer commande, une conseillère fera la distribution ;
- Logement communal **:** il est disponible et sa location est confiée à une agence immobilière seurroise.
- Portes de garage : Le remplacement des portes de garage dans le bâtiment communal a été réalisé par l'entreprise DUMONT de Pouilly S/Saône ;
- Mur d'enceinte du bâtiment communal : La réfection du mur sera réalisée par l'entreprise Lonjaret d'Auvillars sur Saône qui doit intervenir prochainement.

A noter que le remplacement des portes de garage et la réfection du mur d'enceinte ne font pas partie de la réhabilitation du bâtiment communal, mais d'un autre programme (DETR 2016 et Conseil Départemental) pour lequel des subventions ont été accordées ;

- Ossuaire – Jardin du souvenir – Panneau affichage : Mme la Sénatrice : A.C Loisier a émis un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de 2 000€ (réserve parlementaire) , pour ces investissements. Elle répond présente à l'invitation pour l'inauguration du bâtiment communal ;
- Equipement mobilier administratif : M. le Député Maire : A. Suguenot a émis un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de 2 000€ pour l'équipement de mobilier administratif dans la nouvelle mairie. Il répond présent à l'invitation pour l'inauguration du bâtiment communal ;
- Peupleraie : Des graines d'acacias sont en attente d'être semées gracieusement par un agriculteur qui attend une météo plus propice pour exécuter le travail dans l'ancienne peupleraie ;
- 14 juillet : un apéritif sera offert gratuitement. Toute la population est invitée à la mairie, à partir de 11h.

Ceux qui le souhaitent, apporteront leur panier pique-nique et s'installeront à la mare (si le temps le permet !) pour passer un moment convivial. (information par voie d'affichage).

Enfin, Mme le Maire souhaite particulièrement remercier tous ces bénévoles, qui participent de près ou de loin, au bon fonctionnement de la commune, à son entretien , à son embellissement. Toutes ces actions accomplies sont autant d'atouts pour notre budget communal.

IMPORTANT : Information de la Gendarmerie : Brigade de Seurre.

Mise en place d'une opération de prévention contre les cambriolages et les escroqueries.

Passage dans les semaines à venir dans les foyers, d'un militaire de la gendarmerie de Seurre qui remettra un fascicule dans lequel sont prodigués des conseils en matière de lutte contre les cambriolages et les escroqueries.

Fin de la séance : 23h. Le Maire – Odile Dervier

INAUGURATION

Tous les habitants de la commune
sont invités
à l'inauguration du bâtiment communal,
qui aura lieu
***Samedi 2 Juillet 2016**, à 10h 30*
à la Mairie.
Un vin d'honneur sera servi
à l'issue des discours.